



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires
Bureau de l'environnement
Installations classées pour la protection de l'environnement

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
AU TITRE DE L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
EXPLOITATION D'UN ENTREPÔT LOGISTIQUE
ET AU TITRE DE L'URBANISME
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
SOCIÉTÉ GAMMALOG
COMMUNE DE VERNEUIL EN HALATTE**

Par arrêté préfectoral de la Préfète de l'Oise, il est prescrit une **enquête publique unique du 20 mai 2021 au 21 juin 2021** sur le projet de la **société GAMMALOG** de construire et d'exploiter un entrepôt destiné à accueillir des activités de stockage et de logistique de diverses marchandises non alimentaires sur la commune de VERNEUIL en HALATTE.

1. L'enquête publique environnementale porte sur l'exploitation d'un entrepôt destiné à accueillir des activités de stockage et de logistique de diverses marchandises non alimentaires d'environ 75 000 m² sur un terrain de 16,2 ha relevant des rubriques 1510, 1530, 1532, 2662 et 2663 pour les activités soumises à autorisation.

2. L'enquête publique au titre de l'urbanisme porte sur la demande de permis de construire.

3. La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

4. Le maire de VERNEUIL en HALATTE est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à la demande de permis de construire qui peut être un accord ou un refus.

5. M. Michel MARSEILLE, ingénieur en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

6. Le siège de l'enquête publique est situé en mairie de VERNEUIL en HALATTE.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public en mairie de VERNEUIL en HALATTE :

- **Jeudi 20 mai 2021 de 10h00 à 12h00 ;**
- **Samedi 5 juin 2021 de 10h00 à 12h00 ;**
- **Mardi 15 juin 2021 de 16h00 à 18h00 ;**
- **Lundi 21 juin 2021 de 16h00 à 18h00.**

7. Les dossiers de demandes d'autorisation environnementale et d'urbanisme, sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques) dès l'affichage de l'avis d'enquête. Ils sont consultables à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement du lundi au vendredi, de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.

8. Dès l'affichage et pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers papier et numérique pourront être consultés par toute personne intéressée aux heures d'ouverture de la mairie de VERNEUIL en HALATTE.

9. Les documents relatifs à la demande d'autorisation environnementale en version numérique sont consultables aux heures habituelles d'ouverture des mairies sur un poste informatique mis à disposition dans les communes de : **CREIL, VILLERS SAINT PAUL, NOGENT SUR OISE et APREMONT.**

10. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans la mairie de VERNEUIL en HALATTE,
- par courrier adressé à la commune de VERNEUIL en HALATTE à l'attention du commissaire-enquêteur,
- sur le registre d'enquête dématérialisé qui sera mise en place à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2441>

- par courrier électronique adressé à : enquete-publique-2441@registre-dematerialise.fr

11. Les observations faites sur les registres et par voie postale, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise :

www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques

12. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Geoffrey BOURGUIGNON – alata@jbdexpertise.com ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.